

L'OSTEOPATHIE EN PERSPECTIVES



PHILIPPE STERLINGOT

Ostéopathe, président du SFDO

Master 2 droit de la santé et éthique, Université
Rennes I

NOUS ALLONS SUCCESSIVEMENT PARLER DE...

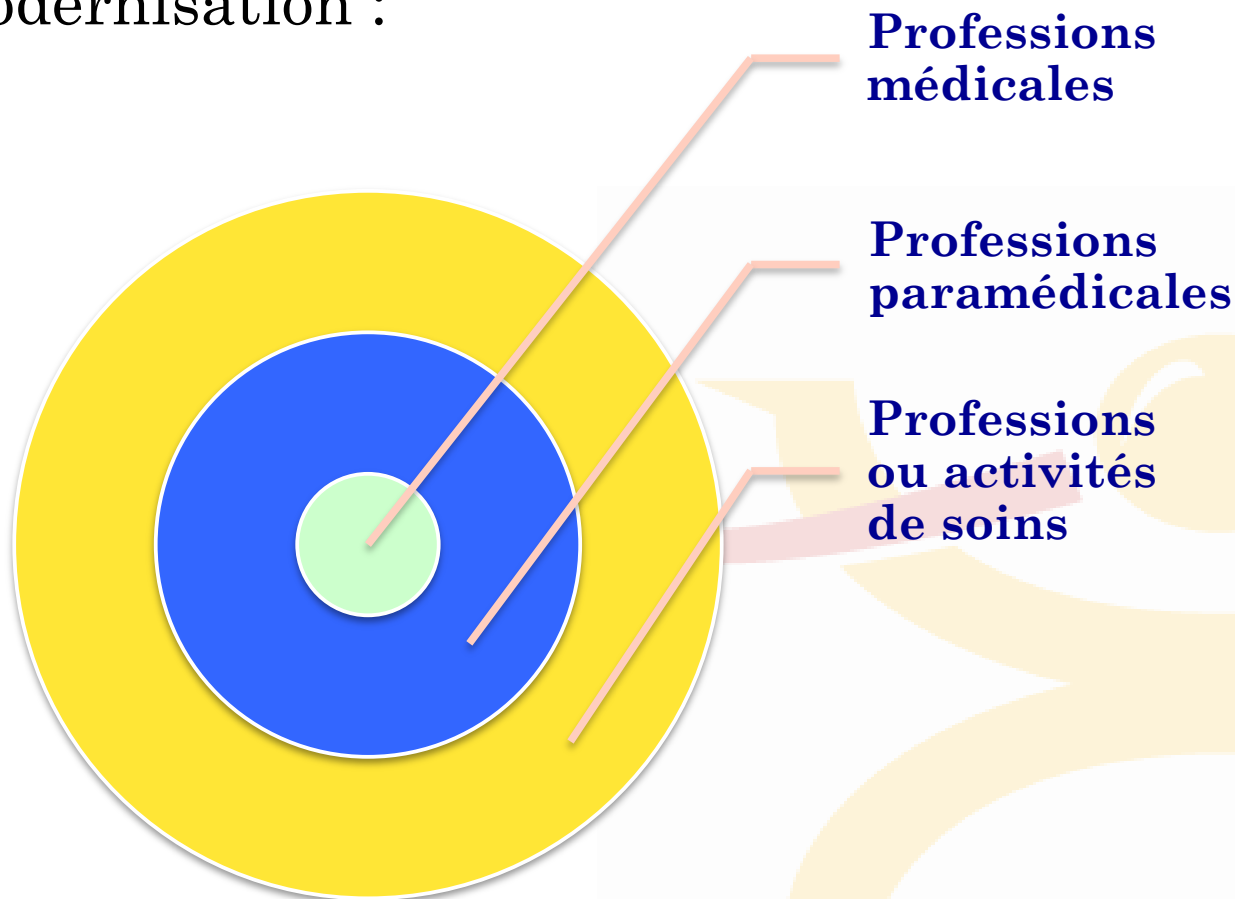
- Un modèle d'organisation des professions de santé en pleine évolution
- Le cadre législatif de l'ostéopathie
- Comment faire évoluer ce cadre ?
- Quels axes pour l'avenir ?

UN MODÈLE D'ORGANISATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ EN PLEINE ÉVOLUTION

- L'organisation des professions de santé nécessite une modernisation
- Les professionnels de santé subissent des contraintes fortes
- Des professions médicales peu enthousiastes face à l'évolution en cours
- Loi HPST : des évolutions substantielles

UN MODÈLE D'ORGANISATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ EN PLEINE ÉVOLUTION

- L'organisation des professions de santé nécessite une modernisation :



L'ORGANISATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ NÉCESSITE UNE MODERNISATION :

- Un système centrifuge d'origine historique qui est un frein :
 - Au dialogue interprofessionnel
 - À la coopération interprofessionnelle
 - À une évolution du système

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUBISSENT DES CONTRAINTES FORTES

- Économiques
 - Disparition de nombreux produits et actes de soins du champ du Régime Obligatoire (RO)
 - Transfert des actes « à faible valeur ajoutée » vers l'Assurance Maladie Complémentaire (AMC) = mutuelles
- Démographiques
 - 10 % des jeunes médecins choisissent l'exercice libéral (rapport ONM avril 2010)
- Quelle avenir pour ce modèle ?

DES PROFESSIONS MÉDICALES PEU ENTHOUSIASTES FACE À L'ÉVOLUTION EN COURS

- Refus d'une carte sanitaire
- Attachées au principe de la rémunération à l'acte
- Provenant d'un tiers payeur (RO)
- Un esprit de corps prégnant

LOI HPST : DES ÉVOLUTIONS SUBSTANTIELLES

- Les soins de premier recours autorisés aux pharmaciens
- Renforcement de la coopération entre professionnels
 - Sous le pilotage de la Haute Autorité de Santé (HAS)
 - Une définition des professions de santé qui change de mains ?
- Une tendance vers une carte sanitaire

LE CADRE LÉGISLATIF DE L'OSTÉOPATHIE

LES LOIS ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Les lois et textes réglementaires
- L'ostéopathie est une profession
- Les enjeux

LE CADRE LÉGISLATIF DE L'OSTÉOPATHIE

LES LOIS ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 (article 75)
 - Décret n°2007-435 : exercice et actes
 - Décret n°2007-437 : formation
 - Arrêtés correspondants
 - Nombreux arrêtés d'agrément d'établissements de formation
 - Annulation par le Tribunal Administratif de Lyon de l'arrêté d'agrément du 26 février 2008 (décision 16 mars 2010 – 5 établissements concernés)
- Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 (article 53)
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 (HPST, articles 64 & 65) modifiant les articles L.1421-1 et L.4383-1 CSP
- Article R. 161-72 du code de la sécurité sociale (HAS/RBP)

LE CADRE LÉGISLATIF DE L'OSTÉOPATHIE

L'OSTÉOPATHIE EST UNE PROFESSION

- Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005, transposée par l'ordonnance n° 2008-507 du 30 mai 2008
 - « on entend par : a) « profession réglementée » : une activité ou un ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice (...) »

LE CADRE LÉGISLATIF DE L'OSTÉOPATHIE

LES ENJEUX

○ Formation

- Relever le niveau de formation à 5 ans minimum
- Établir un référentiel de formation ambitieux
- Adopter des critères et un dispositif d'agrément qualitatifs des établissements de formation

○ Exercice

- Faire évoluer les interdictions et restrictions d'actes
- Obtenir l'indemnisation de l'aléa thérapeutique des actes ostéopathiques par l'ONIAM
- Permettre le partage du secret professionnel entre PS et ostéopathes
- Créer un modèle d'organisation innovant et stimulant de la profession

COMMENT FAIRE ÉVOLUER CE CADRE ?

- La stratégie du contournement
- Le statut de professionnel de santé :
 - limites et dangers
 - intérêt pour les ostéopathes ?

OSTÉOPATHES : LA STRATÉGIE DU CONTOURNEMENT

- Risques d'un engagement frontal :
 - Défaut de taille critique de la profession
 - Une unité professionnelle variable du fait de l'histoire
 - Absence de moyens de pression durs
 - => Nécessité d'une stratégie « intelligente »
- Intégration progressive d'éléments de régulation
- Ne nécessitant pas un statut de professionnel de santé

LE STATUT DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ : LIMITES ET DANGERS

○ Définition

- Absence de définition positive
- 4^{ème} partie du CSP
- Cumul de déterminants communs :
 - Encadrement strict des actes pour les professions non médicales = listes d'actes
 - Diplôme d'état, décorrélé du statut de PS (architectes, professeurs de danse, etc.)
 - Remboursement quasi systématique des actes par le RO
 - Régulation démographique dans la plupart des cas
 - Prise en charge de l'aléa thérapeutique par la solidarité nationale
 - Partage du secret médical
- Attention à l'éventuelle brutalité d'une évolution

Voir
diététiciennes

LE STATUT DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ : INTÉRÊT POUR LES OSTÉOPATHES ?

- Seule illusion d'intérêt = régulation démographique (RD)
 - Mais la RD n'est corrélée qu'à la prise en charge des actes par le RO (voir réponses parlementaires de Madame Bachelot)
 - Sinon elle s'oppose potentiellement au principe de la liberté d'entreprendre => marge de manœuvre étroite
 - Or cotation probable RO de l'acte ostéopathique < 17 €
- Ostéopathes : médicaux ou paramédicaux ?
 - => risque de subordination +++
 - Si paramédicaux, comment établir une liste d'actes ?
 - Quel risque pour l'identité de la profession ?
- Il est possible de réguler la profession en dehors du statut de professionnel de santé : articles L.4383-1 et L.1421-1 CSP

QUELLES AXES POUR L'AVENIR ? L' EXCELLENCE

- Sécurité & qualité
 - Car l'ostéopathie doit son statut actuel aux patients
 - Elle doit conserver leur soutien pour continuer à évoluer favorablement
 - Grâce à des pratiques en quête constante de qualité
- RECHERCHE
 - Assurer la légitimité de l'ostéopathie, favoriser sa communication avec d'autres PS
 - Évaluer les pratiques
 - Remettre en question les dogmes
 - Explorer de nouveaux territoires

QUELLES AXES POUR L'AVENIR ?

○ FORMATION

- Pédagogie moderne
- De qualité incontestable
- Conceptualisée en langage du XXI^{ème} siècle
- Un flux démographique adapté

CONCLUSION

- L'ostéopathie évolue dans un système codifié complexe en pleine mutation
- Malgré de fortes résistances, elle a obtenu un statut en France
- Pour continuer ce processus, la profession doit :
 - Développer des stratégies raisonnées
 - Éviter les pièges d'une facilité rassurante, tel que celui du statut de PS
 - S'appuyer sur le tryptique :
 - excellence des pratiques
 - recherche scientifique
 - qualité de la formation

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Place aux questions... aucun sujet
n'est tabou !